

# Van Mossel Garantie et Assistance Premium

## Explication générale

Nos voitures d'occasion sont garanties pour une période de 12 mois (ou 24 mois après acceptation et supplément). Chaque voiture est soigneusement contrôlée et livrée en parfait état.

### Les avantages d'une voiture d'occasion Van Mossel :

#### Servicepack (standard)

- Kilométrage garanti
- Essai gratuit
- Reprise du véhicule actuel en fonction du marché
- Kilométrage garanti
- Financement et assurance attractifs
- Certificat d'inspection : contrôle de qualité en 113 points
- Contrôle technique
- 12 mois de garantie Van Mossel Premium

#### Servicepack Plus (optionnel)

- Tous les services du Servicepack
- Garantie échange de véhicule de 14 jours
- 2ème plaque d'immatriculation gratuite
- 12 mois d'assistance routière avec Van Mossel Premium Assistance
- Réservoir de carburant rempli au moins pour un quart
- Batterie EV/PHEV entièrement chargée
- Nettoyage approfondi intérieur-extérieur
- Premier entretien gratuit (dans les 12 mois, conformément à l'échéancier)

### Garantie technique

Avec la Garantie Premium, vous bénéficiez d'une garantie standard d'un an sur le fonctionnement technique de la voiture. Pendant cette période, vous pouvez vous adresser directement à votre revendeur Van Mossel en cas de défauts techniques, qui résoudra les problèmes pour vous rapidement et gratuitement. Ce service fait partie du Service Pack.

### Garantie de mobilité

Avec l'Assistance Premium, vous bénéficiez d'une garantie mobilité de 12 mois (ou de 24 mois moyennant un supplément). Si vous tombez en panne, que ce soit dans votre pays ou à l'étranger, Van Mossel Assistance vous aidera à reprendre la route rapidement. Ce service fait partie du Servicepack Plus.

### Garantie échange de véhicule de 14 jours

La Garantie et Assistance Premium sont convaincues de la qualité D'une occasion Van Mossel. Si votre voiture ne vous offre pas ce que vous en attendez, retournez chez votre concessionnaire Van Mossel. Avec lui, vous pouvez alors chercher une alternative appropriée sous la forme d'une autre voiture d'occasion ou neuve. Bien sûr, quelques règles s'appliquent. Par exemple, vous devez avoir parcouru moins de 1 000 km et restituer la voiture dans les 14 jours. La taxe et les frais encourus dans l'intervalle ne seront pas remboursés. Le montant ne sera pas remboursé et dans les 3 mois suivant la restitution de la voiture, vous devrez acheter une voiture neuve ou d'occasion pour une valeur au moins égale à celle de la voiture d'occasion initialement achetée. Ce service fait partie du Servicepack Plus.

## Garantie Premium Van Mossel

La garantie s'applique si la vente a été conclue avec un consommateur au sens de l'article I.1.2° du Code de droit économique ou de l'article 1649bis §2, 1° du Code civil et n'est valable que si l'acheteur est le titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule. Une garantie standard d'un an est fournie pour les défauts visibles et cachés du véhicule vendu. La garantie peut être étendue à 2 ans à condition de ne pas dépasser le kilométrage maximum de 180 000 (pour le diesel) et 150 000 (pour l'essence et le VE). Le coût de l'extension de garantie sera calculé et livré sur demande.

Si la voiture présente un problème dans les 12 mois suivant son achat, nous supposons que le défaut était présent au moment de l'achat. Toutefois, en tant qu'acheteur, vous devez signaler le défaut au concessionnaire Van Mossel au plus tard deux mois après sa découverte.

Votre droit à la garantie est annulé si le défaut est dû à une utilisation anormale du véhicule, à une négligence ou à un mauvais entretien. La garantie ne peut être invoquée si le véhicule a été modifié (sauf acceptation préalable du vendeur), si le véhicule a été utilisé comme service de taxi ou de livraison de courrier ou de colis express ou lors de rallyes (compétitions de vitesse ou d'agilité).

L'acheteur doit gérer/utiliser le véhicule avec le soin nécessaire et respecter les instructions d'utilisation du fabricant.

Le fournisseur de la garantie peut légalement utiliser des pièces reconditionnées pour la réparation. Toutefois, la pièce usagée ne doit pas avoir parcouru plus de kilomètres que la voiture elle-même et reste sous garantie jusqu'à la période de garantie initiale. Si vous voulez une nouvelle pièce, une compensation sera fournie.

### La garantie

La garantie couvre toutes les pièces mécaniques, électriques et électroniques, y compris les heures de travail prescrites par le constructeur, de la voiture décrite dans le contrat de vente, dans la mesure où elles ne sont pas incluses dans la liste des exclusions énoncées ci-dessous.

La rupture d'une courroie de distribution ou les dommages consécutifs sont couverts à condition que les recommandations du fabricant aient été respectées (avec une tolérance de 1 000 kilomètres).

Pour le moteur, la garantie couvre tous les composants internes et les pièces du bloc moteur et de la culasse, ainsi que :

Arbre à cames, axes de piston, bielles, bloc-cylindres, cache-soupapes, chemises, segments de démarreur, roulements, collecteurs d'admission et d'échappement, culasse, culbuteurs à soupapes communes, joints internes et cordons de garniture, joints de culasse, roulements de vilebrequin, segments de piston, pompe à huile, poussoirs, soupapes, culbuteurs et guides, vilebrequin et volant moteur, courroie/chaîne de distribution et pignons de distribution.

Sont également couverts les dommages aux autres pièces du moteur qui sont la conséquence dûment établie d'un défaut de l'une de ces pièces.

Pour la boîte de vitesses, la garantie couvre les composants suivants de la boîte mécanique : bagues de synchronisation,

arbres, arbres satellites, bagues, manchons de changement de vitesse, boîte différentielle, parties de l'embrayage (à l'exclusion des pièces de friction, de l'usure normale ou de la surchauffe), pignons et systèmes d'engrenage, pont, joints, roulements internes.

Pour la boîte de vitesses automatique : courroies et disques, corps de valve hydraulique, couple de transmission, convertisseur de couple, pompe à huile et joints, pont, bagues d'étanchéité, glissières et valves.

Pour le pont, la garantie couvre tous les composants et pièces internes, sauf si le dommage est dû au non-respect des recommandations du fabricant, par exemple : le remplacement des pneus sur un véhicule 4x4 où les pneus doivent être remplacés par 4.

Pour les carters, la garantie couvre le carter du moteur et le carter de la boîte de vitesses (y compris le carter d'embrayage et le carter d'échappement) à la condition expresse qu'ils aient subi un dommage dû à un défaut de l'un des composants ou pièces susmentionnés.

### Exclusions de la garantie

Tout dommage résultant d'une mauvaise réparation ou de la non-réparation de la voiture après un accident.

Tout l'entretien, y compris les produits et les pièces, prescrit par le fabricant à intervalles réguliers - réglages, alignement et équilibrage des roues.

Pièces d'usure : garnitures de frein, disques de frein, tambours de frein et matériaux de friction, amortisseurs, pneus, batteries, balais d'essuie-glace, bougies d'allumage et de préchauffage. Dommages causés par un carburant défectueux, mauvais ou contaminé, y compris pour : L'échappement, la suspension de l'échappement, le collecteur de gaz d'échappement et le silencieux du système d'échappement, le convertisseur catalytique à l'exclusion de la sonde lambda, les injecteurs, le système de carburant.

Toutes les pièces du châssis et de la carrosserie, la peinture, les jantes, les charnières, les capots, les vitres, les rétroviseurs, les porte-bagages, les feux intérieurs et extérieurs, les housses, les coussins, les garnitures intérieures, l'extincteur, la trousse de premiers secours, les instruments du tableau de bord, le triangle de signalisation et les accessoires.

Spécifiquement pour les véhicules électriques : câble de charge et endommagement de la batterie en cas d'utilisation incorrecte. Tous les équipements électroniques ou installations téléphoniques dans la mesure où ils n'ont pas été installés par les fabricants.

Pour un véhicule ayant subi des modifications après sa vente d'occasion qui le rendent différent des spécifications originales du constructeur ou de l'importateur.

Mécanisme de pliage du toit et revêtement de toit en vinyle, si les dommages sont dus à une utilisation incorrecte.

Les coûts des travaux d'essai, de mesure et de réglage, s'ils ne sont pas liés à un dommage donnant droit à la garantie.

### Procédure de garantie Premium Van Mossel

En cas de panne, veuillez contacter immédiatement Van Mossel Garantie au numéro 03 544 29 52, qui est indiqué sur la carte de garantie. Si vous avez déjà accepté la réparation de votre propre initiative, ces frais sont irrécupérables et seront à votre charge.

Le collaborateur de Mossel Garantie vous donnera les instructions correctes en fonction de votre carte de garantie et/ou de votre assistance. À cette fin, vous devez envoyer par e-mail votre carte de garantie, votre facture d'achat et une copie de votre certificat d'enregistrement, ainsi qu'une description du problème.

#### Si votre véhicule est toujours en marche :

Vous serez mis en contact avec un concessionnaire (Van Mossel) qui fera une offre. L'employé de Mossel Garantie vérifiera s'il s'agit ou non d'un vice caché. Si c'est le cas, le concessionnaire recevra un agrément et le véhicule pourra être réparé. S'il ne s'agit pas d'un vice caché, vous devez vous-même donner votre accord pour les frais de réparation, et ils sont à votre charge.

#### Si votre véhicule ne roule plus :

Vous pouvez contacter l'assistance en appelant le numéro 03 544 29 52 qui est mentionné sur le contrat.

S'il s'agit de petites choses qui peuvent être réparées immédiatement par le technicien de l'assistance (par exemple : pneus, plus de carburant, clé de voiture dans le véhicule verrouillé...), bref des choses qui ne sont pas liées à la garantie, les frais y afférents seront à votre charge et ils vous seront facturés immédiatement.

Si le technicien ne peut pas réparer le véhicule, celui-ci est transféré à un concessionnaire du réseau Van Mossel.

Le concessionnaire fera une offre. L'employé de Mossel Garantie vérifiera s'il s'agit ou non d'un vice caché. Si c'est le cas, le concessionnaire recevra un agrément et le véhicule pourra être réparé. S'il ne s'agit pas d'un vice caché, vous devez vous-même donner votre accord pour les frais de réparation, et ils seront à votre charge.

Les frais de remplacement du véhicule ne sont couverts que pendant les 5 premiers jours d'immobilisation du véhicule assuré. Tous les jours supplémentaires sont à votre charge et seront facturés au prorata du coût réel.

Attention : panne ou accident sur l'autoroute en Belgique - intervention F.A.S.T. / SIABIS+

Contactez le numéro d'assistance indiqué sur votre carte de garantie. Si le prestataire d'assistance vous confirme que vous êtes sur une voie gérée par le F. A. S. T. ou par SIABIS+, contactez le numéro 101. La police routière appellera automatiquement un service de remorquage F.A.S.T./SIABIS+. Cela s'applique à la fois aux voies et à la voie de dépannage. Ces frais de remorquage sont à votre charge. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur le site web de l'Agence routière, <https://wegenenverkeer.be/vlot-op-weg/fast>, et Datassur, <https://www.datassur.be/fr/services/siabis>.

Après le remorquage ou l'assistance par F.A.S.T. ou SIABIS+, reprenez contact avec l'assistance pour le suivi de votre dossier. Un nouveau remorquage du véhicule pourra être effectué par l'assistance.

### Assistance Premium Van Mossel

Tout le monde subit des pannes sur la route. Grâce à notre assistance, nous fournissons une solution adaptée à vos besoins. En fonction de la situation, nous fournissons :

- Intervention et petites réparations sur place
- Remorquage

- Véhicule de remplacement
- Transport vers la destination ou le domicile
- Nuitée à l'hôtel
- Contribution aux frais de voyage

L'assistance s'applique au véhicule notifié pendant une période de 1 an à compter de la livraison.

La couverture est valable sur le territoire de l'Europe, plus précisément dans tous les pays européens qui figurent comme assurés standard sur le certificat d'assurance.

Votre droit à l'assistance s'éteint en cas de :

- Rupture de la remorque
- Défaits qui se produisent lorsque le bénéficiaire participe à un rallye (concours de vitesse/agilité)
- Défaits qui se produisent si le bénéficiaire n'a pas utilisé la voiture avec une diligence raisonnable

Vous avez une panne en Belgique ou au Luxembourg.

Le technicien d'assistance arrive sur les lieux et tente de remettre le véhicule sur la route.

Si le technicien ne peut pas réparer le véhicule, celui-ci est transféré (remorqué) chez un concessionnaire du réseau Van Mossel si l'assistance est fournie pendant la période de garantie d'un véhicule d'occasion vendu par Van Mossel.

Si vous êtes dans l'incapacité de continuer à conduire votre véhicule, vous avez droit à une voiture de remplacement de catégorie A (type Opel Corsa) pendant un maximum de 5 jours ouvrables. A partir du 6ème jour, l'assistance vous facturera directement le tarif journalier.

Vous avez une panne à l'étranger.

Territoire : tous les pays européens figurant comme assurance standard sur la carte verte d'assurance (à l'exception du Maroc, de la Tunisie et de la Turquie).

Le technicien d'assistance arrive sur les lieux et tente de remettre le véhicule sur la route.

Si le technicien ne peut pas réparer le véhicule, celui-ci est transféré (remorqué) chez un concessionnaire local. Si vous souhaitez faire appel à la couverture de la garantie légale à l'étranger, vous devez d'abord contacter le service Van Mossel Garantiepas. S'il n'y a pas de couverture de garantie, la réparation doit être effectuée dans les 5 jours civils et après votre accord. Les coûts associés à cette démarche seront à votre charge.

Vous avez alors le choix suivant :

- Réparation sur place dans les 5 jours ouvrables, sinon rapatriement de la voiture

*En cas de réparation :*

- Attente de la réparation sur place : frais d'hôtel (sur la base de la chambre et du petit-déjeuner) par personne, pour la durée de la réparation, max. 3 nuits (hôtel 3\*)
- Vous n'attendez pas les réparations : louez une voiture (de catégorie équivalente si possible, sinon de catégorie B maximum) pour vous rendre à destination et récupérez le véhicule réparé au retour.

*Voyage de retour ou véhicule non réparé à temps :*

- Attente de la réparation sur place : frais d'hôtel (sur la base de la chambre et du petit-déjeuner) par personne, pour la durée de la réparation avec max. 3

nuitées (hôtel 3\*) ou voiture de location 5 jours ouvrables (max. catégorie B)

- Vous n'attendez pas de réparation : retour en Belgique par train (1ère classe), ou avion 'classe économique' (si distance >1000 km) ou voiture de location 5 jours ouvrables (catégorie équivalente si possible sinon max. catégorie B) si possible avec dépôt en Belgique

- Remorquage jusqu'au concessionnaire officiel le plus proche de la marque de la voiture, si aucun réparateur officiel de la marque n'est disponible dans un rayon de 50 km, la voiture sera remorquée jusqu'au garage le plus approprié.

- Rapatriement (si la voiture ne peut être réparée dans les 5 jours ouvrables) vers le concessionnaire Van Mossel en Belgique.

Non inclus : Frais de remorquage pour le compte de la police (Siabis & FAST), coût du remplacement de la batterie et des pièces de rechange.

---

Signature pour "réception et prise de note" :

Nom: